



loyer récupérable si logement non occupé?

Par **didounette**, le **31/08/2010** à **16:13**

Bonjour,

il y a un an maintenant j'ai subi un dégât des eaux.

les travaux n'étant toujours pas effectués j'ai dû me reloger. Un ami m'a dit qu'il existait une procédure pour récupérer mes loyers car j'ai payé un an de loyer sans pouvoir faire usage de mon appartement.

qu'en est-il exactement?

Merci d'avance.

Par **Domil**, le **31/08/2010** à **17:52**

Pourquoi les travaux ne sont-ils pas exécutés ?

En quoi cela rendait le logement inhabitable (il ne suffit pas que vous estimiez que c'était inhabitable) ?

Par **didounette**, le **31/08/2010** à **18:48**

Le logement était (et est toujours) inhabitable à cause de l'odeur (qui est enfin partie au bout de six longs mois), des moisissures dans la cuisine et la salle de bain, et du plafond qui s'écroule dans la cuisine et principalement le salon.

La seule pièce qui n'a pas été touchée est ma chambre.

Et les travaux n'ont pas été effectués car l'entreprise ne m'a pas contactée.

Quand j'ai eu leur numéro c'était les vacances de Pâques et je les ai eues à nouveau en fin juin et ils ne pouvaient pas s'occuper de mon appartement à cause des vacances d'été. Je dois les recontacter cette semaine pour convenir de travaux en septembre.

Je croyais d'ailleurs que c'était à la Régie de s'occuper de cela mais il semblerait que non.

Par **Domil**, le **31/08/2010** à **21:12**

Avez-vous fait constater tout cela par un huissier et fait venir les services de la mairie ?

De toute façon, si le retard des travaux vous est imputable (si les travaux étaient de votre ressort, si vous n'avez pas pris une autre entreprise etc.), vous ne pouvez pas en faire subir les conséquences au bailleur.

Par **didounette**, le **01/09/2010** à **01:22**

non mais l'expert l'a notifié. et je peux encore faire passer un huissier puisque les travaux ne sont pas fait.

de plus, la régie refuse que je fasse appel à un autre entreprise. ils ont fait établir l devis et ont choisi l'entreprise. le problème est que c'est à moi de relancer constamment l'entreprise pour les travaux.

Si tout était de mon ressort je n'aurais pas eu ce problème car je connais plusieurs personne possédant des sociétés dans le bâtiment. Mais la régie a refusé.